

ble-t-il à développer et à conserver la langue et la culture de ces Canadiens qui ne sont ni d'origine anglaise ni d'origine française. Trop souvent, l'aide fournie par le ministère du secrétariat d'État se réduit à une paille lorsqu'il s'agit d'encourager les diverses cultures allogènes. J'aimerais, à ce stade du débat, presser le secrétaire d'État de rassurer tous les Canadiens quant à l'avenir d'une politique culturelle.

M. Aiken: Puis-je poser une question au député? Si j'en crois ses remarques, il est favorable à l'amendement que nous discutons. Puis-je lui demander s'il compte l'appuyer?

M. Haidasz: J'attends des assurances supplémentaires de la part du secrétaire d'État quant au développement, à la préservation et à l'encouragement des autres langues et des autres cultures. Je constate que la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme n'en a rien dit dans son rapport. Cependant, afin de dissiper les craintes et les doutes exprimés par certains Canadiens, j'espère qu'il nous sera possible d'entendre le secrétaire d'État nous réitérer ici à la Chambre, les assurances qu'il a données à l'autre endroit.

M. Aiken: J'apprécie à sa juste valeur la réponse directe du député.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Je serai sans doute très bref cet après-midi. Je tiens à signaler, tout d'abord, que j'appuie de tout cœur l'amendement à l'article 38 proposé par mon ami de Peace River. Tous les députés qui se rendent compte de la mise en valeur de l'aspect culturel et linguistique de la mosaïque canadienne en comprendront sûrement la portée. Je souhaiterais même l'avoir présenté moi-même.

J'avais l'impression, en écoutant le député qui vient de parler, que ses remarques pourraient être assez bien interprétées comme une approbation de l'amendement. L'un des éléments regrettables jusqu'ici du débat actuel, c'est que le gouvernement se montre si peu disposé à accepter quelque amendement que ce soit, de ses partisans ou de membres de l'opposition, au sujet des aspects les plus injustes du bill à l'étude. Ces points faibles ont été signalés au cours de mes interventions précédentes durant le débat. Néanmoins, compte tenu du nouvel esprit canadien qui se manifeste avec une vigueur particulière dans les provinces de l'Ouest et dans quelques-uns des grands centres urbains, on a fait peu de

[M. Haidasz.]

choses par voie de mesures législatives pour faire disparaître les injustices de la mesure actuelle.

L'amendement de mon honorable ami apporterait ce résultat, selon moi. L'article 38, sous sa forme première, stipule qu'aucune des dispositions de la présente loi n'affectera ou ne diminuera de quelque manière les droits ou privilèges acquis ou possédés en vertu de la loi ou de la coutume soit avant, soit après l'entrée en vigueur de la présente loi, en ce qui concerne les langues autres que les langues officielles. D'autre part, l'article ne vise nullement à reconnaître de façon positive un état de fait primordial de la mosaïque canadienne. Je pense à l'enrichissement procuré par la reconnaissance de l'apport de néo-Canadiens venus de nombreux pays d'Europe, voire de beaucoup de parties du monde, ainsi qu'à la force créatrice qu'ils ont fournie pour faire du Canada un pays qui, au cours des années, a été reconnu comme un havre de bonne entente et de tolérance.

• (4.00 p.m.)

L'amendement proposé fait ressortir le côté positif plutôt que le négatif. Je vais essayer de vous le prouver et de montrer que l'article 38 originel en est de beaucoup amélioré. Le paragraphe 2) de l'article 38, tel que modifié, stipule:

Le gouverneur en conseil peut par décret en conseil conclure un accord avec le gouvernement d'une province qui a été autorisé par mesure législative à le passer, aux fins d'encourager le développement naturel de cette langue d'une minorité particulièrement en ce qui concerne l'usage de cette langue dans le domaine de l'éducation.

Autrement dit, l'amendement ne propose pas seulement d'adopter une position négative en ce qui concerne les réalisations passées mais il comporte aussi une attitude positive, soit que le bill encourage officiellement le développement de la mosaïque culturelle et linguistique qui est devenue une caractéristique de nombreuses régions au Canada, surtout, je le répète, dans l'Ouest et dans les grandes agglomérations urbaines et métropolitaines.

La ville la plus dynamique peut-être à cet égard c'est Toronto qui, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, est devenue un des grands centres de diversité culturelle au Canada. Le préopinant a parlé du dynamisme de ce nouveau canadianisme qu'ont démontré les fêtes d'hier dans cette ville.

Je crains que le gouvernement du Canada, tel qu'il existe actuellement, ignore cette importante réalité du développement culturel